

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°073

OBJET : ACHAT DE TERRAIN ZONE DE ST DENIS DE CABANNE

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie indique que le 12 juin 2019, la SCI CLEMENTE IMMOBILIER a acheté un terrain sur la ZA des Pierres Jaunes à St Denis de Cabanne à la Communauté de Communes. Le terrain acheté représente une surface de 9 238 m². Les travaux ont été réalisés depuis, et l'entreprise a pris possession de ses nouveaux locaux en décembre 2019. Dans la vente de la parcelle à la SCI CLEMENTE, une surface qui s'est révélée nécessaire à l'aménagement de la voirie de la zone pour desservir différentes parcelles (1170, 1167, 1173, 1225) et réaliser sur cette partie l'aire de retournement pour le côté gauche de la zone, a été vendue.

Fin janvier 2020, une société de bornage a été missionnée. La surface vendue en surplus représente 107 m².

La parcelle initiale 1239 a été modifiée et partagée en deux parcelles, l'une appartenant à la SCI CLEMENTE de 9 131 m² et l'autre appartenant à CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE de 107 m².

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains desservis de la Zone d'Activités des Pierres Jaunes à Saint-Denis-de-Cabanne à 15 € HT le m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'achat d'un terrain de 107 m² situé sur la Zone d'Activités des Pierres Jaunes à Saint-Denis-de-Cabanne à la SCI CLEMENTE IMMOBILIER,
- Fixe le prix d'achat à 15 € HT/m²,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Communauté de Communes,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

042-200036202-20210415-N2021-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 29/04/2021
Affichage : 29/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

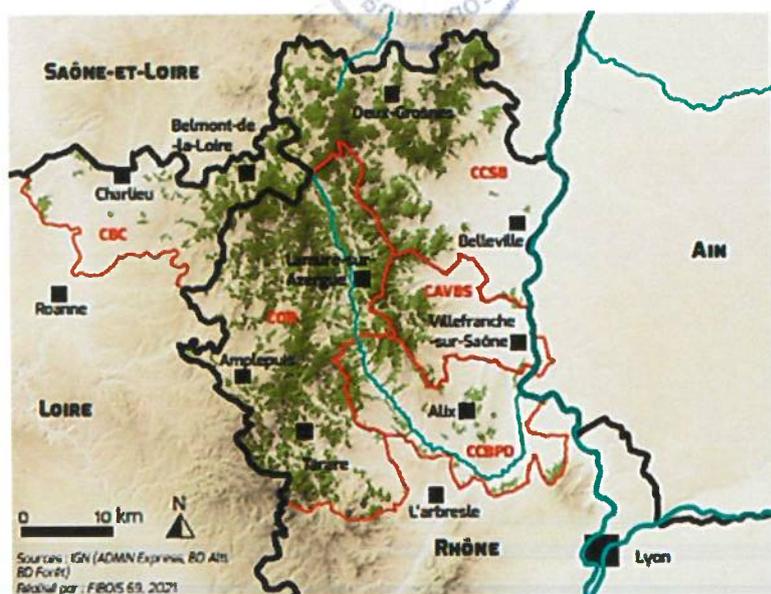
Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°074

OBJET : VALIDATION CONVENTION CHARTE FORESTIERE

M. LAMARQUE Vice-président en charge de l'économie rappelle que le massif forestier du Beaujolais est doté, depuis 2015, d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Prévue dans la loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, elle définit une stratégie de développement de la filière Forêt-bois du territoire, grâce à la mise en œuvre d'une réflexion partenariale de l'ensemble des acteurs locaux.

Charlieu Belmont Communauté est une des intercommunalités couvertes par la charte forestière du Beaujolais.



Une nouvelle charte forestière du territoire du Beaujolais a été présentée en comité de pilotage le 12 mars dernier. Le programme d'actions couvre la période 2021-2026.

Les actions vont porter sur les volets suivants :



L'ensemble des actions est détaillé dans un document d'une vingtaine de pages. Il peut être consulté au service économie de la Communauté de Communes et il peut être envoyé aux élus qui le souhaitent.

Depuis 2015, une convention lie le Syndicat Mixte du Pays Beaujolais et Charlieu Belmont Communauté concernant l'animation de la charte forestière du territoire du Beaujolais. La dernière convention s'est terminée au 31/12/2020, il est demandé à Charlieu Belmont Communauté de signer à nouveau une convention pour l'animation de la charte pour la période 2021-2026, et de valider une prise en charge de cette animation à hauteur de 3 880 € maximum par an. Ce qui représente 7,76 % dans le budget annuel global de la charte forestière du Beaujolais.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention concernant l'animation de la charte forestière avec le Syndicat Mixte du Pays Beaujolais pour la période 2021-2026,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 15 avril à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°075

OBJET : ADHESION A FIBOIS 42

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil que Fibois 42 est une association de professionnels regroupés pour développer la filière bois dans la Loire. Elle travaille au renforcement interprofessionnel, appuie les développements individuels ou collectifs d'entreprises et fait la promotion de l'utilisation du bois, notamment dans les secteurs de la construction et du bois énergie. Son équipe de 4 salariés met en œuvre les actions et assure la fonction d'animation sur le terrain. Les 150 adhérents qui la composent aujourd'hui représentent toute la diversité de ce réseau, depuis les forestiers jusqu'aux donneurs d'ordres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Adhère à FIBOIS 42 compter de l'année 2021, comme les années précédentes. Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 489 € pour 2021.
- Dit que la dépense sera prévue annuellement sur le budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021
Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°076

**OBJET : PROLONGATION BAIL DE COURTE DUREE D'UN ATELIER
PARTAGE SUR BELMONT**

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires l'historique de ce dossier : par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de l'Atelier Partagé n°3 suite à la demande de la SARL CREATIONS BIGNON, et en a fixé le prix au 31 mars 2021, date fixée pour laisser le temps à l'entreprise de recevoir la subvention qui lui a été accordée.

La signature était prévue initialement le 31 mars 2021 mais les fonds au 31 mars n'étant pas disponibles, la vente est repoussée au 31 mai 2021.

Pour que la SARL CREATIONS BIGNON puisse continuer à exercer son activité au sein de l'Atelier Partagé n°3 entre le 31 mars 2021 (date de fin du 1er contrat de courte durée) et le 31 mai 2021 (date à laquelle le chef d'entreprise s'est engagé à signer), il a été convenu, entre le Dirigeant de l'entreprise et la Communauté de Communes, de signer un contrat de bail de courte durée de 2 mois.

Ce contrat de bail sera à effet rétroactif et viendra dans la continuité de la convention d'occupation précaire qui a démarré le 1er mars 2016 pour se terminer le 28 février 2021 inclus, et du premier contrat de bail de courte durée signé pour le mois de mars 2021 (délibération 11 février 2021). Il démarrera donc le 1er avril 2021 et prendra fin le 31 mai 2021 inclus. Il pourra être prolongé si la vente est amenée à être repoussée.

Le loyer de ce contrat de bail de courte durée sera identique à celui fixé par la convention d'occupation précaire, indexé annuellement depuis le 1er mars 2016. Les loyers perçus depuis la dernière indexation en avril 2020 s'élèvent à 744.00 € HT, soit 892.80 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de bail de courte durée de 2 mois à passer entre l'entreprise BIGNON DERVAUX et Charlieu Belmont Communauté du 1^{er} avril au 31 mai 2021
- Dit que les recettes sont prévues au budget ateliers partagés en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

042-200035202-20210415-N2021-076-DE

Document exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 15 avril à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°077**OBJET : REVISION DU PRIX DE VENTE D'UN ATELIER PARTAGE A LA
SOCIETE BIGNON DERVAUX**

M. le Président présente les éléments de contexte de ce dossier : par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de l'Atelier Partagé n°3 suite à la demande de la SARL CREATIONS BIGNON, et en a fixé le prix au 31 mars 2021, date fixée pour laisser le temps à l'entreprise de recevoir la subvention qui lui a été accordée.

La demande initiale de l'entreprise BIGNON-DERVAUX :

L'entreprise Bignon-Dervaux a émis le souhait de se porter acquéreur de l'Atelier Partagé n°3 qu'elle occupait par le biais d'une convention d'occupation précaire courant du 1er mars 2016 au 28 février 2021 inclus et qu'elle occupe actuellement d'un contrat de bail de courte durée du 1er mars au 31 mars 2021. Désormais à sa demande le bail est prolongé en avril et mai 2021. Il y a donc lieu de revoir le prix de vente de l'atelier n°3

Construit sur la parcelle F 1 573, l'Atelier Partagé n°3 est d'une surface totale de 177 m², composé de 147 m² de locaux d'activités et de 30 m² de bureaux.

Une surface de 764 m² environ compose l'espace extérieur de cet Atelier Partagé n°3.

Le coût de construction de l'Atelier Partagé n°3 est de : 262 318,01 € HT (hors subventions).

Le montant total des loyers versés par Bignon Dervaux s'élèvera, à la date du 31 mai 2021, à 44 488,32 € HT. Ainsi, après déduction de la subvention du Département de la Loire uniquement, calculée au prorata pour chaque Atelier Partagé, le prix de vente de l'Atelier Partagé n°3 est estimé, au 31 mai 2021, à 187 521,47 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente de l'Atelier Partagé n°3 situé sur de la Zone d'Activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire à l'entreprise Bignon Dervaux,
- Fixe le prix de vente à 187 521,47 € HT au 31 Mai 2021 (sous condition que l'ensemble des loyers à cette date seront versés par l'entreprise),

- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur et autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°078

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE
L'ASSOCIATION POUILLY BOUGE**

M. le Président informe le conseil que pendant l'hiver dernier à l'occasion des points hebdomadaires avec les unions commerciales le projet de drive et click and collect local a été abordé. Il est noté que plusieurs commerces se sont emparés de cet outil. Le concepteur du site a cédé cet outil aux unions commerciales de Pouilly Bouge et de Charlieu ma Boutique. Ce site a pour caractéristiques :

- de répondre à des demandes de commerçants qui sont fermés (commerces non essentiels),
- d'être ouvert à l'ensemble des commerçants du territoire,
- et d'être gratuit pour les commerçants.

L'adresse URL est la suivante : <https://www.commerces-du-territoire-charlieu-belmont.fr> (commerces-du-territoire-charlieu-belmont.fr)

Le cout d'hébergement et le nom de domaine pour 1 an s'élèvent à 600 euros. L'association Pouilly Bouge a réglé la facture et sollicite la Communauté de Communes à titre exceptionnel pour cette année.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Apporte 600 € de subvention à l'association Pouilly Bouge pour soutenir cette initiative locale au titre des subventions exceptionnelles 2021.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210429-N2021-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021
Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°079

OBJET : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL LECTURE PUBLIQUE

M. BERTHELIER, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et de la communication, informe le conseil communautaire que depuis 2016, la Communauté de communes travaille à l'amélioration des services de lecture publique sur l'ensemble du territoire dans le cadre de notre « Projet communautaire lecture publique 2016-2021 ». Grâce au déploiement d'un logiciel de gestion en réseau, à un premier programme commun d'animations culturelles et au réaménagement de la Médiathèque Intercommunale, les bases d'un réseau de bibliothèques a été bâti. Une phase s'achève et la Communauté sollicite les communes pour démarrer la suivante. Il s'agit maintenant de définir les orientations, les priorités et le mode de coopération pour les années à venir et qui seront formalisés dans un 2ème projet de territoire. Cette nouvelle feuille de route sera également le document de référence pour toutes demandes d'aides auprès du Ministère de la culture ou du Département de la Loire. Un groupe de travail lecture publique pourrait être constitué de volontaires, élus, bénévoles et techniciens, il se réunirait plusieurs fois de mai à octobre. Il analysera la situation et transmettra ses préconisations au Conseil communautaire qui fixera les orientations du futur projet lecture publique 2022-2026.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Constitue un groupe de travail lecture publique composé d'élus communaux

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°080

OBJET : EVOLUTION DU PERIMETRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

M. VALORGE rappelle que la compétence SCoT est portée par l'intercommunalité. A l'échelle de l'arrondissement de Roanne, 3 périmètres de SCoT sont existants : le SYEPAR qui recouvre le territoire de Roannais Agglomération et de la communauté de communes d'Urfé, le SCoT Sornin qui recouvrait initialement la Communauté du canton de Belmont et celle du Pays de Charlieu et désormais Charlieu Belmont Communauté, le SCoT Loire centre qui recouvre le territoire de la COPLER et celui de la Communauté des Val d'Aix et Isable. Le SCoT Loire centre a vu son périmètre restreint suite au regroupement des intercommunalités, notamment la création de Forez Est et l'extension de Loire Forez Agglomération, et n'a à ce jour aucun document approuvé et opposable.

De fait les 2 communautés de communes concernées par le SCoT Loire centre se trouvent « orphelines » de tout SCoT de référence. Le Président du SCoT Loire centre a demandé au Président du SYEPAR de pouvoir fusionner, ce qui a conduit l'ensemble des Présidents des EPCI du Roannais et des Présidents de SCoT à mener une réflexion commune, sachant par ailleurs que le SCoT Sornin et le SYEPAR devront être révisés en 2023 (pour l'un en mars et l'autre en octobre).

M. VALORGE précise qu'il ne s'agit pas de fusionner mais de former un périmètre nouveau de SCoT à l'échelle des 5 EPCI ; Cette échelle de travail lui paraît pertinente s'agissant d'un schéma de cohérence territoriale qui aborde les questions d'aménagement, de mobilité ou encore de corridors verts et bleus. Si ce périmètre recueille l'avis favorable des conseillers communautaires puis des services de l'Etat alors une étude sera nécessaire pour définir le portage d'un futur SCoT : gouvernance, répartition des coûts...

Considérant que les deux Présidents des syndicats de SCoT, que sont Le SYEPAR et le syndicat mixte du SCoT Loire Centre, ainsi que les cinq Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Nord du département de la Loire, que sont Charlieu Belmont Communauté, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU), la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI), et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER), ont engagé une réflexion sur un projet de regroupement des périmètres des SCoT du Nord du département de la Loire afin d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement,

Considérant que le Nord du département de la Loire compte trois périmètres de SCoT : le SCoT du Bassin de vie du Sornin porté par Charlieu Belmont Communauté, le SCoT Roannais porté par le SYEPAR dont les EPCI membres sont la CCPU et Roannais Agglomération et le SCoT Loire Centre dont les EPCI membres sont la CVAI et la COPLER,

Considérant que le regroupement des trois périmètres de SCoT, pour ne créer qu'un seul périmètre d'un seul tenant et sans enclave couvrant les cinq EPCI du Nord du département de la Loire, a une réelle pertinence car elle permettrait une planification cohérente de l'aménagement de l'espace, à l'échelle d'un bassin de vie, adaptée notamment aux besoins et usages des habitants en matière d'emploi, de déplacements, de zone de chalandise des commerces, de services et d'équipements,

Considérant que les aires urbaine, d'attraction de la Ville de Roanne et de bassin de vie définis par l'INSEE, dont les cartes sont fournies en annexe, démontrent la cohérence de ce périmètre de SCoT couvrant le Nord du département de la Loire, qui regrouperait 5 EPCI composés de 104 communes et près de 149 000 habitants,

Considérant que Madame la Préfète de la Loire est compétente pour arrêter le nouveau périmètre de SCoT et qu'elle dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la proposition pour répondre,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Émet un avis favorable au regroupement des trois périmètres de SCoT, pour ne créer qu'un seul périmètre couvrant les cinq établissements publics de coopération intercommunale du Nord du département de la Loire, que sont Charlieu Belmont communauté, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Communes de Vals d'Aix et Isable, et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,
- Autorise M. le Président ou à son représentant à engager toutes les démarches relatives à la création de ce nouveau périmètre de SCoT Nord ligérien,
- Communique ce projet à Madame la Préfète de la Loire afin qu'elle engage les démarches nécessaires à la validation de ce nouveau périmètre de SCoT.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 15 avril à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°081**OBJET : CONVENTION POUR UNE ETUDE ET ASSISTANCE RELATIVE A
LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYNDICAT PORTEUR D'UN
SCHEMA DE COHERENCE TERRITOIRALE (SCOT) NORD LIGERIE**

M. le Président informe les conseillers communautaires qu'une convention doit être passée pour la réalisation d'une étude relative à la mise en place d'un nouveau syndicat porteur d'un SCoT nord ligérien. En effet cette présente convention aura pour objet la réalisation par le SYEPAR d'une étude préalable à la création éventuelle d'une nouvelle structure porteuse de SCoT : « Mission d'étude et d'assistance relative à la mise en place d'un nouveau syndicat porteur d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) nord ligérien ».

Le SYEPAR exercera les attributions suivantes :

- Définition du contenu de(s) étude(s)

Il produira le cahier des charges des prestations nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'étude.

- Passation et règlement des marchés publics

Il passera le(s) marché(s) de prestations selon les natures de prestations à réaliser et dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle. Il en assumera la charge financière. • Suivi de la réalisation des études

Il assurera le suivi de l'avancement des prestations et du respect de la commande.

L'étude détaillera notamment :

- à l'appui des éléments transmis, l'état des lieux des structures porteuses de SCoT existantes et les intérêts de la création du nouveau périmètre ;
- les défis, difficultés et leviers de réussite de la démarche ;
- une analyse juridique comportant des préconisations (extension d'un périmètre existant, nouveau périmètre ...) et un planning des étapes de la procédure ;
- les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle structure et à l'élaboration d'un SCoT sur le nouveau périmètre (finances, participations des EPCI,...) ;
- des propositions d'organisations à moyenne et longue échéance (ressources humaines nécessaires, organigramme, siège, moyens généraux ...), de gouvernance, de statuts

Le SYEPAR assumera les dépenses des marchés de prestations passés dans le cadre de la présente convention. Il procèdera à la recherche de subventions. La CBC et le SMSLC s'engagent à rembourser les dépenses réelles (déduction faite des subventions éventuelles) sur la base d'une répartition au prorata du nombre d'habitants (population municipale au 1er janvier 2021). Le remboursement interviendra en une fois après le règlement par le SYEPAR de l'ensemble des prestations, sur la base d'un titre adressé à la CBC et au SMSLC, accompagné des pièces justificatives des dépenses réalisées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention avec le SYEPAR et le SMSLC pour la réalisation d'une étude commune en vue de la création d'une structure porteuse d'un SCoT Nord Ligérien (projet ci annexé)
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021
Affichage : 04/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°082

OBJET : EVOLUTION REGLEMENTAIRE DISPOSITIF DON DE JOURS DE CONGES

M. DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines précise que le 16 mai 2019 le Conseil avait institué la possibilité de réaliser des dons de jours de congés entre les agents – note complète jointe. Une évolution réglementaire (décret 9 mars 2021) conduit à faire évoluer le règlement interne sur les cas où un agent peut être bénéficiaire d'un tel don :

L'agent bénéficiaire doit :

- assumer la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.
- Venir en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.
- **être confronté au décès d'un enfant de moins de 25 ans.**
- **être confronté au décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Modifie en conséquence la délibération instituant le don de jours de congés entre agents (note de présentation jointe).
- Précise que les modifications réglementaires obligatoires ultérieures se feront automatiquement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021
Affichage : 29/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°083

OBJET : CONVENTION MOBILITE REGION AUVERGNE RHONE ALPES

M. DESCAVE Vice-président en charge de PCAET rappelle que la collectivité a refusé de prendre la compétence mobilité par délibération n°2021/08 en date du 21/01/2021.

Néanmoins, elle est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) validé définitivement en février 2020 et établi en cohérence avec le SRADDET et les engagements nationaux (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte).

Sur les 22 Fiches-action (FA) du programme validé en 2018, 3 sont consacrées à la mobilité et constituent des priorités de mise en œuvre de la phase opérationnelle du PCAET dès 2020.

Dans ce cadre, CBC souhaite mener un projet de construction collaborative d'un schéma multimodal sur l'axe le plus fréquenté Charlieu (CBC) □ Roanne (Roannais Agglomération), pour l'accompagnement au report modal lors des déplacements domicile-travail des actifs et scolaires.

Ainsi, CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE a été désignée lauréate en septembre 2020 du projet qu'elle a présenté dans le cadre d'un appel à manifestation d'Intérêt France Mobilités Territoires de nouvelles Mobilités Durables – TENMOD.

C'est l'occasion pour CBC de proposer le déploiement de solutions concrètes optimisées par le réseau des acteurs-relais et un accompagnement individualisé: expérimentation de l'intermodalité « cars Interurbains de la Loire + vélo » avec la Région AURA pour les déplacements domicile-travail, optimisation de l'utilisation de la Voie verte, aménagement d'une aire de covoiturage présentée comme la vitrine de l'intermodalité sur le territoire, développement du covoiturage anticipé et spontané, soutien à l'initiative privée pour l'implantation ou le développement de services liés à l'intermodalité.

Ces projets sont en cours d'études et pourront faire l'objet le cas échéant, d'avenants à la présente convention pour un partenariat optimisé entre la Région AURA et CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE.

Par ailleurs, CBC est également lauréate de l'appel à projet Mobilités actives. Ainsi, il est envisagé la création de voies vertes sur d'anciennes emprises voie ferrée (12 km) et de voies vertes ou pistes cyclables le long de routes départementales (2.3 km) pour sécuriser l'accès aux bourgs et aux équipements d'enseignement (lycées). De même, sont prévus des aménagements qui viennent compléter une première tranche de voie verte mise en service en 2018 entre Charlieu et la V71 (de

Roanne à la Saône-et-Loire) et qui offriront un maillage complet du territoire tant pour des déplacements domicile-travail que de loisirs.

Enfin, CBC s'est portée candidate au « label Territoire Vélo ».

A compter du 1er juillet 2021, la Région deviendra Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur notre territoire.

C'est dans ce cadre qu'il est aujourd'hui proposé la signature d'une convention de coopération entre la Région et CBC en matière de mobilité notamment en matière :

- des services réguliers de transport public de personnes,
- des services à la demande de transport public de personnes,
- des services de transports scolaires,
- de l'intermodalité entre les réseaux,
- des services relatifs aux mobilités actives,
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- des services de mobilité solidaire.

M. DESCAVE précise que la convention proposée par la Région a fait l'objet d'un examen minutieux. A cet effet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE s'engagent à mettre en œuvre les partenariats et les politiques mobilités nécessaires. Au regard des organisations locales, la délégation de compétence et les règles de financement peuvent également être envisagées au profit d'une commune ou d'un autre délégataire de compétence visé au Code des Transports, là où la Région est AOM Locale.

Cette délégation de compétence s'inscrit dans les dispositions prévues à l'article L. 1231-4 du code des transports, par lequel la Région peut déléguer, par convention, toute attribution ainsi que tout ou partie d'un service ou plusieurs services énumérés aux articles L. 1231-1-1 et L. 1231-3 du même code, dans les conditions prévues à l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales.

Pour les différentes thématiques et blocs de compétence, la Région sera à l'écoute du territoire dans le cadre de la gouvernance locale dédiée et prendra en compte l'expression des besoins en déployant le cas échéant de nouveaux dispositifs.

Par ailleurs, la Région recherchera la meilleure articulation entre les différentes politiques sectorielles régionales (et notamment mobilité, aménagement du territoire, environnement-énergie, tourisme, formation) dans son accompagnement financier.

Selon les projets développés par CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, cette dernière se rapprochera de la Région AURA pour une mise en œuvre partenariale. Des avenants à la présente convention pourront être conclus en ce sens.

M. DESCAVE rappelle que si les communes veulent redéfinir les aménagements des arrêts de bus elles peuvent le contacter, il les mettra en relation avec le bon interlocuteur à la Région.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la convention de coopération en matière de mobilité avec la région AURA,
- Autorise M. le Président à signer la convention et tous les documents afférents relatifs à la mise en œuvre de la mobilité sur le territoire de CBC.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210504-N2021-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°084

OBJET : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

M. DESCAVE Vice-président en charge du PCAET informe le conseil que la collectivité est lauréate de l'appel à projet France Mobilités de l'ADEME. Le projet porté par Charlieu Belmont Communauté s'intitule « CMOBI - Vers une mobilité multimodale avec et pour les habitants. »

Ce projet vise à réaliser la co-construction d'un schéma multimodal sur le territoire de CBC et d'expérimenter la multimodalité sur l'axe Charlieu Roanne. L'objectif est d'impulser durablement et profondément une nouvelle culture de mobilité durable sur le territoire, d'agir sur la coopération des acteurs et la participation des habitants, clés de voute du changement de comportement.

Ainsi, il est proposé d'apporter une subvention aux usagers du territoire qui achèteront un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Le budget total pour cette aide à l'achat de VAE a été fixé à 12 000 € pour l'exercice 2021.

Charlieu-Belmont Communauté propose d'apporter une aide jusqu'à 20% du prix TTC plafonnée à 200€ par vélo à assistance électrique.

Conditions d'octroi de la subvention :

- Le bénéficiaire doit acheter son VAE (neuf ou occasion) auprès d'un vendeur de cycle ou magasin spécialisé dans le sport (les achats dans les grandes surfaces non spécialisées dans le sport ne sont pas éligibles à l'octroi de la subvention, ni les achats sur internet).
- Être un particulier majeur
- Avoir sa résidence principale sur l'une des 25 communes de Charlieu-Belmont Communauté
- Les vélos éligibles doivent respecter la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « Un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route est un cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler »
- Les véhicules disposant de batteries au plomb ne sont pas éligibles au dispositif.
- L'acquisition du VAE doit avoir été effectuée pendant la période de validité du dispositif qui débutera le 01/05/2021 et qui prendra fin dès l'épuisement des crédits affectés par Charlieu-

- Belmont Communauté à cette opération, et dont les dossiers seront reçus au plus tard le 30.11.2021. Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée.
- Le demandeur dispose d'un délai de 60 jours après achat pour transmettre sa facture à Charlieu-Belmont et demander l'aide qui sera versée sur le compte du demandeur.
- L'aide ne peut être versée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un seul bénéficiaire majeur par foyer.
- Cette aide est cumulable avec la prime à l'achat de vélo électrique de l'Etat (200 € dans la limite de 20% du prix du VAE), réservée aux personnes non imposables.
- Le demandeur s'engage (déclaration sur l'honneur) à répondre à 2 questionnaires, 1 dans les 3 mois, l'autre dans les 6 mois suivant l'achat pour connaître son usage du VAE, et à participer à au moins un « café-vélo »,

Il s'agit là de créer du lien entre usagers de la Voie-Verte, vélo-taffeurs, autres cyclistes, et développer l'envie de prendre part aux actions de CBC en faveur des mobilités durables, de faire de ces usagers des acteurs relais de l'intermodalité sur notre territoire.

- PUBLIC – CIBLE : Tout le monde

Pièces constitutives du dossier :

- ✓ Copie recto verso de la pièce d'identité de l'acquéreur.
- ✓ Les coordonnées de l'utilisateur (téléphone et mail)
- ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB).
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis d'imposition sur les revenus)
- ✓ Facture d'achat du vélo à assistance électrique.

A retourner à CBC soit en main propre, soit par courrier, soit par mail sur la boîte contact.

Le dispositif fera l'objet d'une communication par CBC via son site internet, FB, Panneau Pocket, article presse, relais auprès des communes, ...

Remarque : le marquage des vélos est obligatoire depuis 2021 afin de lutter contre le vol.

M. FAYOLLE demande si des bornes de recharge seront prévues. M. DESCAVE précise qu'il souhaite développer des partenariats en ce sens avec les communes et les acteurs économiques.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la mise en place d'une aide dédiée à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique,
- Délègue à M. le Président le soin de fixer les montants individuels d'aide dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de VAE,
- Autorise M. le Président à verser les aides conformément à la procédure validée,
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget de fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2021
Affichage : 27/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémy, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°085

OBJET : CONVENTION 2021 ROANNAIS TOURISME

Monsieur le Vice-président en charge du Tourisme rappelle qu'ont été transmis à tous les conseillers communautaires, le courrier reçu le 31 mars signé par les Présidents des Communautés de Communes et d'Agglomération du Roannais adhérentes à Roannais Tourisme ainsi que la proposition de budget 2021 transmise par le Président de Roannais Tourisme à Charlieu Belmont Communauté. A été également envoyée avec la note le projet d'avenant annuel signé par le Président de Roannais Tourisme datant du mois de janvier 2021 sollicitant une participation à 1.13 € pour l'année 2021.

M. BERTHELIER réaffirme la volonté du territoire de travailler avec Roannais Tourisme, à ce effet les éléments d'information touristique ont été transmis par l'OT à Roannais Tourisme comme chaque année. Ainsi il conviendrait d'apporter le même financement que les autres EPCI membres à savoir 1.13 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Apporte une participation à Roannais Tourisme au titre de 2021 à la même hauteur que les autres collectivités adhérentes à savoir 1.13 € par habitant,
- Autorise M. le Président à signer l'avenant 2021 à Roannais Tourisme.
- Dit que la dépense est prévue en section de fonctionnement sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210429-N2021-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021
Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°086

OBJET : RECONDUCTION DE ADHESION ADIL

M. DESCAVE Vice-président en charge de l'habitat informe le conseil que l'ensemble des EPCI ligériens sont désormais adhérents à l'ADIL. Les adhésions, récentes, des communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône et du Pays d'Urfé font de l'ADIL 42, l'une des seules en France soutenue par l'ensemble des EPCI de son département.

Depuis janvier 2021, l'ADIL 42 a fusionné avec l'ADIL 43.

La cotisation pour l'année 2021 reste à 0,11 centimes par habitant

Ce qui correspond à 23 382 habitants au 1er janvier 2021 donc $23\ 382 \times 0,11 \text{ cts} = 2\ 572,02\text{€}$.

Le rôle de l'ADIL :

Information et conseil aux particuliers sur :

- Les problèmes locatifs pour les locataires ou les bailleurs
- L'accession à la propriété
- Les problèmes de voisinage
- Fiscalité
- Les copropriétés
- Les aides améliorations de l'habitat

L'ADIL a également mis en place un numéro unique pour l'habitat indigne

Bilan 2019 :



M. DESCAVE fait désormais partie du conseil d'administration de l'ADIL.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Reconduit à compter de 2021 l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté à l'ADIL,
- Fixe la cotisation à 11 cts d'euros par habitant,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°087

OBJET : FOND SOLIDARITE LOGEMENT

M. DESCAVE Vice-président en charge de l'habitat informe le Conseil Communautaire que le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL par département.

Le FSL accorde 2 formes d'aide :

- une subvention
- ou un prêt (à rembourser).

Ces aides doivent notamment servir à payer les dépenses liées :

- à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1 loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier de 1 ère nécessité,
- au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, frais d'huissier).

Qui peut l'obtenir ?

- Locataire et sous-locataire
- Propriétaire occupant
- Personne hébergée gratuitement
- Résident de logement-foyer

Chaque FSL a son propre règlement intérieur celui du Département de la Loire est en cours de modification, et donc ses propres critères d'attribution.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Reconduit à compter de 2021 l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté au FSL,
- Fixe la participation financière à 20 cts d'euros par habitant,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Admis à réception - Ministère de l'Intérieur

Admis à réception - N°20210415-N2021-087-DE

Admis à réception - Ministère de l'Intérieur

Reception par le préfet : 11/05/2021

Affichage : 11/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°088

OBJET : SUBVENTION 2021 ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

M. BERTHELIER, Vice-président en charge de la Culture, rappelle que l'école de musique intercommunale étant déclarée comme un équipement culturel d'intérêt communautaire dans les statuts de Charlieu-Belmont Communauté, cette dernière met des locaux à disposition de cette association et contribue à son financement afin de lui permettre de maintenir et développer ses activités sur le territoire. Une convention d'objectifs a ainsi été signée le 15 décembre 2015 précisant les modalités de partenariat. Il indique que l'association en 2020 a rassemblé 217 inscrits. M. BERTHELIER salue le travail de l'équipe associative qui met tout en œuvre pour garder un dynamisme fort malgré les circonstances sanitaires.

L'article 7 de cette convention, modifié par l'avenant n°4, stipule qu'une subvention forfaitaire annuelle sera versée à l'école de musique dont le montant sera précisé par avenant. Le présent avenant n°5 vise à fixer son montant pour l'année 2021. Ce dernier se monterait ainsi à 30 000 €. Le bilan complet 2020 a été envoyé à tous.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant N°5 avec l'Ecole de Musique,
- Reconduit pour 2021 la participation à 30 000 €,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021
Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 15 avril à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°089

**OBJET : AQUA PRET 100 000 € CDC – PROJET UNITE DE TRAITEMENT
DES BOUES**

Mme VAGINAY Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement informe le conseil des caractéristiques financières du prêt et propose de délibérer à nouveau pour un prêt de 100 000 € pour le financement de l'unité de traitement des boues sur Pouilly sous :

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : amortissement prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le prêt type AQUAPRET de 100 000 € pour une durée de 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Autorise son Président, M. VALORGE, dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fond
- Rappelle que l'ensemble des dépenses et recettes liées à ce prêt sera porté sur le budget annexe traitement des boues

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°090

OBJET : VALIDATION CONVENTION 2021 ESPACE 2 M

Mme DUGELET Vice-présidente en charge de la Cohésion sociale revient sur les principaux éléments de présentation transmis avec la note aux conseillers. Pour Charlieu Belmont communauté ce sont 242 jeunes suivis en 2020 par l'espace 2M (contre 236 jeunes suivis en 2019 - 321 en 2016 puis 277 en 2017 et 265 en 2018) – tarif de 85 € par jeune inchangé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention 2021 pour un montant de 20 570 € (85X242).
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2021
Affichage : 07/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 15 avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M VIODRIN Jérôme.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno.

Secrétaire élu pour la séance : M Jean-Marc LOMBARD

N°2021/N°091

OBJET : CONVENTION PARTENARIAT REPARTITION COUTS STAGIAIRE INVENTAIRE ELECTROMECHANIQUE

Mme VAGINAY Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement présente les éléments de la convention de partenariat pour la réalisation de l'inventaire électromécanique :

Article 1 : Objet

Dans le cadre des réflexions pour le transfert des compétences eau potable et assainissement des communes vers Charlieu Belmont Communauté et conformément à la charte signée par la commune à ce sujet, une mission permettant d'assister les communes dans l'atteinte de certains objectifs a été proposée. Il s'agit notamment d'effectuer un inventaire électromécanique des différents services, d'épauler les services dans la réalisation de leurs déclarations INERIS ou de les préparer à la consultation pour un géoréférencement des réseaux.

Dans un souci d'économie d'échelle et d'harmonisation des pratiques, cette mission sera effectuée par Anaëlle HINDERMANN, stagiaire pour Charlieu Belmont Communauté.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée déterminée de 16 semaines du 12 avril 2021 au 30 juillet 2021 découpée en 2 périodes. Une période de stage du 12 avril au 18 juin et une période d'emploi saisonnier du 21 juin au 30 juillet 2021.

Article 3 : Modalités pratiques

L'intervention de Mme Anaëlle HINDERMANN est encadrée par Charlieu Belmont Communauté qui assure la gestion de cette stagiaire, la mise à disposition des moyens matériels nécessaires et sa rémunération.

Chaque visite dans le service sera précédée d'une proposition de rendez-vous. La visite des ouvrages sera effectuée en compagnie d'un agent technique ou de toute personne référente dans la commune pour la gestion des équipements d'eau potable ou d'assainissement.

L'inventaire une fois effectué sera restitué à la commune compétente en matière d'eau potable ou d'assainissement qui se chargera de le mettre à jour régulièrement.

Les missions d'accompagnement pour les déclarations INERIS ou le géoréférencement feront l'objet d'accompagnement individualisé et de notes de service générales envoyées à chaque service concerné.

Article 4 : Dispositions financières

Conformément à la proposition du groupe de travail eau et assainissement du 03 février 2021 validée par la conférence des Maires du 04 février 2021, les communes compétentes dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement participent forfaitairement à la rémunération de la stagiaire selon le tableau indicatif suivant :

<i>Service</i>	<i>Commune</i>	<i>Rémunération inventaire (10 semaines de stage)</i>	<i>Rémunération missions complémentaires (6 semaines d'emploi saisonnier)</i>
<i>Eau</i>	<i>Arcinges</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Belleroche</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Ecoche</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Le Cergne</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Mars</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>St Germain la Montagne</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
<i>Assainissement</i>	<i>Arcinges</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Belleroche</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Belmont de la Loire</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>La Bénisson Dieu</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Briennon</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Le Cergne</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Chandon</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Charlieu</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Ecoche</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Jarnosse</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Maizilly</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Mars</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Nandax</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Pouilly sous Charlieu</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>St Denis de Cabanne</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>St Hilaire sous Charlieu</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>St Nizier sous Charlieu</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>St Pierre la Noaille</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Sevelinges</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
	<i>Villers</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>
<i>Vougy</i>	<i>50,56 €</i>	<i>79,72 €</i>	
<i>Total</i>	<i>27</i>	<i>1 365 € net</i>	<i>2 152, 50 € bruts</i>

Un titre de recette accompagné d'une facture est établi au terme de la mission par la communauté de communes aux communes pour paiement sur la base de l'indemnité de stage et du traitement brut effectivement versé repartis entre chaque service.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer une convention avec chacune des communes concernées et citées ci-dessus.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly sous Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210415-N2021-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2021

Affichage : 04/05/2021